

Re: Recherche d'avocats / merci pour une réponse rapide

From: Denis ERNI <denis.erni@>a3.epfl.ch>

To: [Jessica Jaccoud <iaccoud@mavocats.ch>](mailto:Jaccoud@Mavocats.ch)

Bcc:

Subject: Re: Recherche d'avocats / merci pour une réponse rapide

Date: Friday, April 01, 2022 2:48 PM

Size: 70 KB

Cher Maître,

Un grand merci pour votre réponse immédiate. J'ai pris note que je dois renoncer à pouvoir être défendu par vous.

Par contre, comme vous êtes une députée, professionnelle de la loi, membre du pouvoir législatif, je vous demande de m'indiquer où se trouve dans le recueil de loi accessible au peuple, la référence ou l'article de loi, qui dit que :

«

il faut une demande d'autorisation au Bâtonnier pour pouvoir porter plainte contre un Président du Conseil d'administration d'une entreprise, membre de l'ordre des avocats, qui commet des crimes économiques, alors que cette demande d'autorisation n'existe pas pour ceux qui ne sont pas membres d'une Confrérie d'avocats

»

Si vous n'avez pas le temps de m'indiquer cette référence ou cet article de loi, je vous demande de me communiquer le nom d'un Professeur de droit ou d'un professionnel de la loi qui puisse répondre à cette question, sans même me défendre,....

Cette demande de renseignement est très importante, Elle est un des points clés témoignés par ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire auprès du Parlement, où vous êtes députée, en s'annonçant témoin de la violation des droits garantis par la CEDH..

Cette demande est simplement fondée sur le fait que Me Schaller m'a dit que je faisais l'objet d'un déni de justice permanent et qu'il pouvait le montrer.

Cette demande est aussi confirmée par l'avocat dissident qui m'a affirmé que ce droit n'existait pas et que Me Schaller avait raison de dire que je faisais l'objet d'un déni de justice permanent.

Cette demande est d'autant importante que cet avocat m'a expliqué que des membres du Parlement vaudois et du Conseil d'Etat vaudois m'ont fait priver du droit d'être représenté par Me Schaller, parce que je n'ai pas la compétence de pouvoir montrer sans avocat que je fais l'objet d'un déni de justice permanent

Il y a un aspect pénal indéniable pour les non-juristes, dont je fais partie, si des élus vous privent du droit d'être représenté par un avocat pour intentionnellement violer vos droits garantis par la CEDH de pouvoir être entendu.

Cette demande est aussi très importante puisque l'avocat dissident dit qu'il n'a pas d'autres solutions à proposer que de faire abattre un Conseiller fédéral pour mettre fin à la violation de la CEDH en affirmant prétendument : " qu'il y aurait des membres d'une organisation criminelle infiltrée au Parlement,, qui ont mis en place cette loi, ainsi que d'autres cachées au peuple pour donner des avantages à leurs membres

Votre réponse est indispensable pour que je puisse la communiquer au Procureur général de la Confédération,. Elle est tout aussi importante pour que je puisse montrer la situation au Conseil fédéral, puisque le Président de la Confédération s'est engagé à être du côté de la justice et à sanctionner ceux qui violent les droits garantis par la CEDH..

Elle me permet aussi de montrer le cas échéant au Conseil de l'Europe que je fais l'objet d'un déni de justice permanent en étant privé du droit d'être représenté par mon avocat.

Cette question de droit est d'autant importante qu'une juriste de la CAP m'a déjà dit que le Procureur général, Eric COTTIER, s'était servi d'un droit qui n'existe pas pour me violer le droit d'être entendu.

En vous remerciant de donner cette référence de droit, où le nom d'un Professeur de droit qui peut y répondre, je vous prie d'agréer, chère Maître et chère députée du Grand Conseil, mes salutations cordiales

Dr Denis ERNI

Copie à Procureur général de la Confédération

On Fri, Apr 1,2022, at 11:35 AM, Jessica Jaccoud wrote:

Cher Monsieur,

Je suis au regret de vous informer, compte tenu de mon agenda déjà très chargé, que je ne serai pas en mesure d'assurer votre défense.

Je vous souhaite plein succès dans vos démarches.

Avec l'expression de mes sentiments dévoués,

Jessica Jaccoud
Avocate
Députée au Grand conseil vaudois

**MATTENBERGER
& ASSOCIÉS**

Rue de la Madeleine 35 Case
postale 763 1800 Vevey T :
021 922 11 44 F : 021 922 24
54

Le 31 mars 2022 à 22:12, Denis ERNI <denis.emi@a3.epfl.ch> a écrit :

Bonsoir Maître,

Je ne trouve toujours pas d'avocat pour défendre mes droits garantis par la CEDH. Comme vous êtes membre du Grand Conseil, vous pouvez féliciter ceux qui ont intrigué pour que le TF me prive du droit d'être représenté par Me Schaller.

Ils ont donné raison à Me de ROUGEMONT qui disait que le Parlement violait l'accès à des juges fédéraux indépendants.

Ces élus permettent aussi de mieux comprendre pourquoi lorsque Me de Rougemont, en 2006, parlait de la relation de Robert BISIG et de Friedrich Leibacher, il disait que ce dernier était une victime, et qu'il regrettait que les orphelins de la tuerie de Zoug n'ont jamais su pourquoi leurs parents avaient été tués..

Au moins ici, plus personne ne peut ignorer que des membres du Conseil d'Etat et du Parlement choisissent et paient des fonctionnaires et des magistrats des fortunes pour violer les droits du peuple garantis par la CEDH.

Est-ce que depuis le 8 mars, des élus ne sont plus du côté de l'injustice et qu'ils vont faire sanctionner des Jaques Antenen, des Eric COTTIER, des Claude ROUILLER et saisir leur bien pour financer les victimes,, ou est-ce qu'ils vont donner raison à l'avocat dissident en disant que les mots ne servent à plus rien, et que les citoyens devront rendre la justice eux-mêmes comme les ukrainiens ?

J'attends toujours que les membres du Grand Conseil m'indiquent, qui a mis en place cette loi cachée au peuple, qui stipule qu'il faut une demande d'autorisation au Bâtonnier pour pouvoir porter plainte contre un Président du Conseil d'administration d'une entreprise qui commet des crimes économiques, alors qu'elle n'existe pas pour ceux qui ne sont pas membres d'une Confrérie d'avocats ..

Surtout, j'attends votre réponse de savoir si vous pouvez faire respecter mes droits fondamentaux devant des Tribunaux indépendants,

J'ai besoin de votre réponse pour en informer le Procureur général de la Confédération. Si elle est négative, j'en ai aussi besoin pour pouvoir m'adresser au Conseil de l'Europe, si l'Etat de Vaud et la Suisse ne veulent pas faire respecter les droits garantis par la CEDH, il faut qu'ils quittent le Conseil de l'Europe comme POUTINE est en train de le faire !

A ma connaissance, il n'y a qu'en Suisse qu'un Bâtonnier peut entraver l'action judiciaire et que des membres du Parlement et du Conseil d'Etat peuvent violer à un citoyen le droit d'être représenté par son avocat, et détruire des familles avec des fonctionnaires qui font des séances secrètes sans PV:,...

Merci pour votre réponse.

Avec mes cordiales salutations

Denis ERNI

http://www.swisstribune.org/doc/220401DE_JJ.pdf

Dr Denis Erni

Ing. Phys.Dipl. EPFL /MBA

Tél.: +4179 688 34 30

<220331DE_JJ.pdf><220326DE_SB (2).pdfX220322DE_SB.pdf>

<220330DE_SB.pdfx220302DE_IM.pdf><220302DE_SB.pdf>

Dr Denis Erni

Ing. Phys.Dipl. EPFL/MBA

Tél.:+4179 688 34 30

Mis à jour 22.04.2022